



DLAAP/980

Casablanca, le 28/12/2020

Objet : Réponse à la demande d'information des concurrents relative à l'AO N° 37/170/2020

A la suite des demandes de clarification des concurrents, nous vous communiquons les informations suivantes :

Questions :

Pour le lot n°1 :

- 1- Les normes CEI 60736 et CEI EN 61358 ne sont plus applicables.
- 2- La prise RJ12 demandée doit-elle être de la marque MTE ?
- 3- Pour les prises adaptée pour boîte à bornes ESSAILEC merci de préciser le nombre de pole/ type de contact/ type de montage / type de raccordement / nombre de câbles.

Réponses :

Pour le lot n°1 :

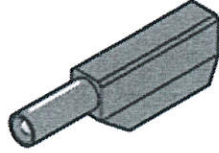
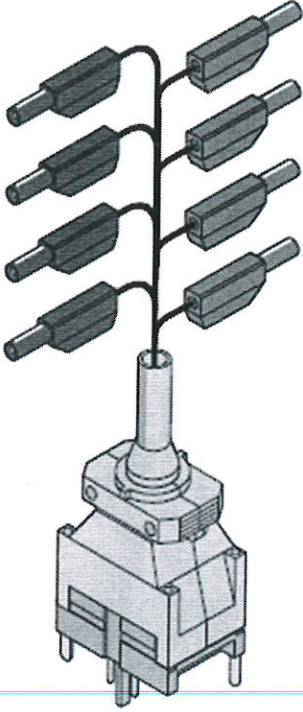
- 1- Les normes cités dans le CPS objet de l'AOO 37/170/2020 constituent un minimum d'exigences techniques pour les compteurs étalons portables, toutefois la conformité à d'autres normes telles que : NF EN 62058-11 octobre 2010, IEC 62053-31 et NF 50470-1 ou autres normes équivalentes sont acceptées lors de l'examen technique.
- 2- Non, toute marque conforme aux exigences techniques sera acceptée :
 - Pouvoir étalonner le compteur étalon portable ;
 - Pouvoir lire les impulsions ;
 - La première tête du câble doit être adaptée à la sortie impulsion du compteur proposé (quel que soit sa marque et son type) ;
 - La seconde tête doit être de type RJ12.
- 3- Concernant les prises adaptées pour bornes ESSAILEC, il s'agit de prises (tension et courant) avec fiches d'adaptation aux sorties courants et tension de votre compteurs étalon pour la première extrémité et pour la seconde extrémité, elles correspondent aux fiches males des boîtes tensions et courants d'ESSAILEC (fiche 2X 4 pôles permet le test de circuit courant et tension)

Exemple illustré ci-dessous :

DLAAP/980



DLAAP/980



Fiche de test double Ø 4 mm

Coté adaptation aux sorties courant et tensions du compteur étalon proposé (fiches bananes à titre d'exemple uniquement).

Coté male de la fiche Essailec.

Pour tout complément d'information veuillez nous contacter à l'adresse suivante : dir.dla@lpee.ma.

DLAAP/980